

La typologie des antennes ou comment situer sa bibliothèque en Loir-et-Cher et au niveau national

Dans un souci d'évaluation des performances du réseau départemental de lecture publique, il convient de pouvoir classer les antennes. Cette classification doit permettre aux antennes de se situer dans un environnement loir-et-chérien mais également par rapport à des équipements de taille comparable, y compris au niveau national.

Celle que la DLP utilisait s'est révélée trop imprécise pour donner du réseau départemental de lecture publique et du niveau des équipements qui le composent une image juste.

Le Ministère de la Culture et les associations professionnelles ont travaillé ensemble afin de proposer une typologie dont puissent s'inspirer les conseils généraux pour classer les équipements de lecture publique implantés sur leur département. C'est celle-ci qui a été adoptée par le Conseil général dans sa réunion du 13 décembre dernier.

Ces critères servent à situer les bibliothèques les unes par rapport aux autres. Ils ne constituent pas les conditions posées par le Conseil général pour pouvoir bénéficier d'une subvention ou d'un service de la DLP. Ils introduisent une logique d'évaluation utile au développement de la lecture publique.

	Bibliothèque municipale niveau 1	Bibliothèque municipale niveau 2	Bibliothèque relais niveau 3	Point lecture	Dépôt
Crédits d'acquisition tous documents	2 € par an et par habitant	1 € par an et par habitant	0,50 € par an et par habitant		
Horaires d'ouverture	12 h par semaine minimum	8 h par semaine minimum	4 h par semaine minimum	2 ou 3 critères du niveau 3 sont respectés	moins de 2 critères du niveau 3 sont respectés
Personnel qualifié	1 agent catégorie B filière culturelle/ 5 000 habitants 1 salarié qualifié/ 2 000 habitants	1 salarié qualifié	bénévoles formés (formation initiale DLP, formation ABF)		
Surface	0,07 m ² par habitant, 100 m ² minimum. Local réservé à la bibliothèque	0,04 m ² par habitant, 50 m ² minimum. Local réservé à la bibliothèque	25 m ² minimum. Local réservé à la bibliothèque		

La typologie propose donc de ranger les antennes dans 4 grandes catégories : les bibliothèques municipales (niveau 1 ou niveau 2) ; les bibliothèques relais (niveau 3) ; les points lecture et les dépôts enfin.